

Province de Québec,  
M.R.C. de Pierre-De Saurel,  
Municipalité de Saint-David.

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-David, tenue le 2 octobre 2017, à 20 h, à la salle de Conseil de l'hôtel de ville de Saint-David, situé au 16, rue Saint-Charles à Saint-David.

Sont présents, M. le Maire Michel Blanchard, les conseillères Colette Lefebvre-Thibeault et Linda Cournoyer ainsi que les conseillers Gilles Hébert, Jean-Marc Beauchesne, Robert Emond et Sylvain Théroux, tous formant quorum sous la présidence de M. le Maire.

2017-10-207

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Robert Emond, appuyé par Colette Lefebvre-Thibeault et résolu que l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout suivant au point *Affaires nouvelles* :

11.1 Offre de service de l'architecte Jean Paré pour la rénovation de la salle de l'Âge d'Or

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2017-10-208

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 septembre 2017

Considérant que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2017;

Considérant que les délibérations inscrites à ce procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil;

Il est proposé par Sylvain Théroux, appuyé par Jean-Marc Beauchesne et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2017 soit adopté tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Lecture du rapport financier au 31 août 2017.

Dépôt des deux états comparatifs requis par la loi pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2017.

Suivi des différents comités par les membres du Conseil

La conseillère Colette Lefebvre-Thibeault mentionne qu'elle prévoit rencontrer la nouvelle directrice de l'école Monseigneur-Brunault au cours des prochains jours. Elle souligne que la réunion demandée à la Société d'histoire de Saint-David s'est tenue le 20 septembre dernier et précise que les représentants de la Société ont mentionné aux personnes présentes le solde aux livres comptables de l'organisme en expliquant cependant que le total de ce montant est réservé pour l'entretien du Cimetière des Würtele mais que cet entretien ne concerne pas le chemin d'accès. Elle indique également avoir assisté à une rencontre du défunt Club Entre-Nous au cours de laquelle il a été décidé par les membres présents de dissoudre l'organisme et de distribuer son patrimoine aux organismes de Saint-David ayant l'objet social similaire, soit l'organisation d'activités pour les jeunes. Une somme de 3 000 \$ sera versée à l'Association des Loisirs de Saint-David et une somme d'environ 2 500 \$ sera remise au Service d'Entraide de Saint-David qui verra à la gestion de cette

somme réservée aux élèves de l'école Monseigneur-Brunault. Elle termine en mentionnant que les archives du Club Entre-Nous seront confiées à la Société d'histoire de Saint-David.

Le conseiller Gilles Hébert mentionne qu'il n'y a pas eu d'intervention du service de sécurité incendie au cours des dernières semaines. Il souligne que le directeur de ce service prévoit la tenue de trois pratiques au cours des prochains mois et d'une formation relative au détecteur de gaz. Il termine son intervention en précisant que les exercices d'évacuation requis annuellement ont été réalisés à l'école Monseigneur-Brunault et à l'installation Le Cheval Marin et que les visites de prévention des risques élevés et très élevés requis par le schéma de couverture de risques en sécurité incendie se déroulent bien.

Le conseiller Jean-Marc Beauchesne mentionne que tout se déroule bien du côté de la Coop Internet Pierre-De Saurel et fait un bref compte-rendu de l'activité tenue par le Club de l'Âge d'Or le 1<sup>er</sup> octobre dernier.

La conseillère Linda Cournoyer mentionne que le Comité régional de la famille de la MRC de Pierre-De Saurel a profité de sa rencontre de la mi-septembre pour faire un bilan des quatre dernières années. Elle souligne que la Politique familiale et celle des Aînés devront faire l'objet d'une révision et termine son intervention en indiquant que le Comité a également souligné le départ de son président, M. Olivier Gravel, qui a décidé de quitter la politique municipale.

Le conseiller Robert Emond revient sur la réunion de l'Association des Loisirs de Saint-David, tenue le 19 septembre dernier, au cours de laquelle une aide financière de 150 \$ a été accordée à Mme Mélanie Parenteau pour son activité Zumba. Il mentionne aussi que le projet de modules de jeux pour les 6-12 ans visant à remplacer ceux de la cour d'école, estimé à 70 000 \$, est en marche et fera l'objet d'une demande de soumissions sous peu. Il souligne les activités prévues au cours des prochains mois, notamment le retour de l'activité billard à raison de trois fois par semaine, le début de saison du hockey mineur prévu pour le 14 octobre prochain, la soirée cinéma à la salle de l'Âge d'Or le 24 novembre 2017 et la soirée *Ailes de poulet* qui se tiendra le 19 janvier 2018.

Le 20 septembre dernier, il mentionne avoir assisté à la première édition du forum culturel organisé par la MRC de Pierre-De Saurel à l'Hôtel de la Rive de Sorel-Tracy. Plusieurs conférenciers étaient présents l'avant-midi alors que divers ateliers se tenaient en après-midi. Cet événement était bien organisé et très instructif.

En ce qui concerne la réunion de l'organisme ComUnité, tenue le 26 septembre dernier, il y a eu présentation des états financiers pour les célébrations de la Fête nationale qui montrent un résultat négatif de 954,79 \$ et le rapport financier annuel de l'organisme a été présenté dans une nouvelle formule claire et précise. Le conseiller termine son intervention en soulignant le budget de 1 000 \$ accordé pour l'activité Halloween du 28 octobre prochain et fait mention de la tenue de la fête de Noël des enfants de Saint-David prévue pour le 9 décembre prochain.

Le conseiller Sylvain Thérout mentionne que les représentants de la compagnie Sintra ont été rencontrés la semaine dernière pour porter à leur attention les travaux de voirie effectués sur le Chemin Boniface et le Petit Rang qui nécessitent des corrections. Il souligne aussi les travaux prévus dans une partie du rang Saint-Patrice qui seront réalisés au cours des prochaines semaines.

M. le Maire fait part des informations obtenues auprès d'un représentant de la Régie de l'Aqueduc Intermunicipale du Bas-Richelieu (A.I.B.R.) concernant le dépassement de la norme des trihalométhanes (THM) sur le réseau d'aqueduc de la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre. Il souligne que l'A.I.B.R. a accordé à une firme le mandat de choisir lequel des trois procédés applicables serait préférable pour régler la problématique des THM; une décision devrait être prise vers la fin du mois de novembre. Il revient brièvement sur un atelier concernant les cours d'eau auquel il a assisté dans le cadre du Congrès annuel de la FQM tenu à Québec à la fin septembre. Il souligne aussi certains éléments de la Loi 122 touchant les référendums et mentionne l'annonce du Premier ministre Philippe Couillard lors du congrès concernant le retour de l'admissibilité des dépenses relatives à l'entretien hivernal au Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

#### Paiement des comptes

2017-10-209

Présentation de la liste des comptes de la période;

Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées;

Il est proposé par Robert Emond, appuyé par Colette Lefebvre-Thibeault et résolu que ce Conseil approuve la liste des comptes à payer pour un montant de 116 763,10 \$ et de comptes payés pour un montant de 47 944,68 \$.

Ladite liste de comptes étant approuvée telle que soumise, la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à procéder au paiement desdits comptes.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Le Conseil prend connaissance de la correspondance figurant au registre de correspondance du mois d'octobre 2017.

2017-10-210

#### Demande relative aux revenus du Parc éolien Pierre-De Saurel

Considérant que le Parc éolien Pierre-De Saurel a remis un premier chèque à son unique actionnaire, la MRC de Pierre-De Saurel au terme des six premiers mois d'opération;

Considérant que le Conseil des maires de la MRC de Pierre-De Saurel a décidé de distribuer une partie de ces revenus à chaque municipalité selon leur taux de richesse foncière uniformisée;

Considérant que ce Conseil a apprécié l'arrivée de ces nouveaux revenus et est d'avis que ce mode de distribution convient parfaitement à la situation;

En conséquence, il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Jean-Marc Beauchesne et résolu que ce Conseil demande au Conseil des maires de la MRC de Pierre-De Saurel que les revenus à venir du Parc éolien Pierre-De Saurel soient redistribués aux municipalités en fonction de leur taux de richesse foncière uniformisée respectif.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

AVIS DE MOTION La conseillère Linda Cournoyer donne avis de motion qu'à la prochaine séance ou à une séance ultérieure du Conseil, un projet de règlement relatif à la création d'une réserve financière pour le financement de la vidange des étangs de l'usine de traitement des eaux usées sera présenté pour adoption.

2017-10-211 Renouvellement de l'entente relative à l'opération de la fourrière municipale par la SPAD

Considérant que l'entente conclue avec la SPAD relative à l'opération de la fourrière municipale prendra fin le 31 décembre 2017;

Considérant l'offre de renouvellement soumise par la SPAD;

Il est proposé par Robert Emond, appuyé par Sylvain Thérout et résolu que ce Conseil autorise le renouvellement d'une entente relative à l'opération de la fourrière municipale avec l'organisme SPAD, au coût de 2,35\$ per capita, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2020, désigne la directrice générale pour signer ladite entente et tout document s'y rattachant et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-290-00-419.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2017-10-212 Mandat pour l'audit de l'année 2017

Considérant les deux offres de service obtenus pour l'audit de l'exercice financier 2017;

Il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Robert Emond et résolu que ce Conseil retienne les services de la firme FBL Société de comptables professionnels agréés à titre d'auditeur indépendant pour l'année financière 2017, au coût de 8 550 \$ plus taxes, incluant la reddition de comptes requise pour le programme TECQ et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-130-00-413.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2017-10-213 Mandat pour optimisation et élaboration d'outils en gestion des ressources humaines

Considérant l'offre de service obtenu du service-conseil en ressources humaines et relations du travail présentée par la FQM afin d'accompagner la municipalité dans l'élaboration, la mise à jour et l'optimisation des outils de gestion en ressources humaines;

Il est proposé par Jean-Marc Beauchesne, appuyé par Colette Lefebvre-Thibeault et résolu que ce Conseil retienne les services des ressources humaines de la FQM, au coût de 3 429 \$ plus taxes, pour la préparation d'un rapport sur les pistes d'options de réorganisation des tâches et des besoins en matière de ressources humaines et la rédaction de projets de descriptions de tâches et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-190-00-419.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2017-10-214

Mandat pour rédaction et mise à jour de textes pour refonte du site web

Considérant que la municipalité a entrepris la refonte de son site web;

Considérant que ce travail nécessite du travail de rédaction;

En conséquence, il est proposé par Robert Emond, appuyé par Gilles Hébert et résolu que ce Conseil retienne les services de MFC Communications pour le travail de rédaction nécessaire à la refonte du site web, au coût estimé de 525 \$, et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-190-00-419.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2017-10-215

Programmation de travaux dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

En conséquence, il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyé par Jean-Marc Beauchesne et résolu que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2017-10-216

Approbation du budget 2018 de la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre

Considérant que la Municipalité de Saint-David a approuvé l'entente intermunicipale relative à la création de la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre entre les Municipalités de Saint-Bernard Partie-Sud, Saint-Jude, Saint-Barnabé-Sud, Saint-Louis, Saint-Marcel-de-Richelieu, Saint-Aimé, Massueville et Saint-David;

Considérant que selon l'article 603 du Code municipal, le budget d'une régie doit être adopté par au moins les deux tiers des municipalités dont le territoire est soumis à sa juridiction;

Considérant qu'une copie des prévisions budgétaires 2018 de la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre a été remise aux membres du Conseil municipal;

En conséquence, il est proposé par Linda Cournoyer appuyé par Gilles Hébert et résolu que le Conseil de la Municipalité de Saint-David adopte le budget 2018 de la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre dont les revenus s'élèvent à un million cent cinquante-neuf mille trois cent quatre-vingt-cinq dollars (1 159 385 \$), les dépenses à un million cent cinquante-neuf mille trois cent quatre-vingt-cinq dollars (1 159 385 \$) et le tarif de l'eau à cinquante-neuf sous (0,59 \$) le mètre cube.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2017-10-217

Adoption du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2016

Attendu que la directrice générale a remis aux membres du conseil municipal une copie du Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2016 approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Attendu que le conseil municipal a pris connaissance du Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2016;

En conséquence, il est proposé par Robert Emond appuyé par Colette Lefebvre-Thibeault et résolu que ce Conseil accepte le Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2016.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Les membres du Conseil prennent connaissance de la demande de commandite présentée par le comité du bal des finissants de l'École secondaire Fernand-Lefebvre et décident de ne pas y donner suite.

2017-10-218

Demande présentée dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation de pompiers volontaires

Considérant que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Considérant que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Considérant qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Considérant que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Considérant que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Considérant que la municipalité de Saint-David désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Considérant que la municipalité de Saint-David prévoit la formation de trois pompiers volontaires pour une formation d'auto-sauvetage et de deux pompiers pour une formation d'opérateur d'autopompe au cours de la prochaine année afin de répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Considérant que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Pierre-De Saurel en conformité avec l'article 6 du Programme;

Il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Gilles Hébert et résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Pierre-De Saurel.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2017-10-219

Appel d'offres pour le déneigement des stationnements et des accès aux infrastructures

Il est proposé par Robert Emond, appuyé par Colette Lefebvre-Thibeault et résolu que la Municipalité de Saint-David demande des soumissions pour le déneigement des stationnements et des accès aux infrastructures municipales pour une durée d'un an (2017-2018), de trois ans (2017-2020) et de cinq ans (2017-2022).

Les documents d'appel d'offres seront disponibles à l'hôtel de ville du lundi au mercredi, de 8 h 30 à 16 h 30 ainsi que le jeudi, de 10 h à 18 h. Les soumissions devront être présentées sur le formulaire préparé par la Municipalité. Toute demande de renseignements devra être adressée par courriel à [stdavid@pierredesaurel.com](mailto:stdavid@pierredesaurel.com).

Les soumissions, sous enveloppes scellées, portant l'inscription : « Soumission pour déneigement », seront reçues à l'hôtel de ville de la Municipalité de Saint-David, situé au 16, rue Saint-Charles à Saint-David jusqu'à 11 h, le 9 novembre 2017 et seront ouvertes publiquement dans la salle du Conseil dès clôture des soumissions.

La Municipalité, sans obligation envers les soumissionnaires, ne s'engage pas à accepter une des soumissions reçues, ni même la plus basse.

La demande d'appel d'offres sera publiée dans le journal Les 2 Rives et distribuée à chaque numéro civique du territoire de la Municipalité de Saint-David.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2017-10-220

Contrat d'entretien relatif au groupe électrogène du poste de pompage

Considérant que la garantie du groupe électrogène installé au poste de pompage est terminée;

Considérant l'offre de contrat d'entretien soumise par Groupe Maska inc. pour cet équipement;

Considérant que ce Conseil souhaite que l'inspection annuelle prévue au contrat d'entretien soit réalisée pendant la période estivale, à compter de juin 2018;

Il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Jean-Marc Beauchesne et résolu que ce Conseil autorise la conclusion d'un contrat d'entretien préventif, au prix de 458 \$ plus taxes, avec Groupe Maska inc. pour le groupe électrogène du poste de pompage situé au 36, rue Vue-du-Manoir, et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-415-00-526.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2017-10-221

Offre de service de l'architecte Jean Paré pour la rénovation de la salle de l'Âge d'Or

Considérant l'offre de service présentée par Jean Paré architecte pour le projet de réaménagement et rénovation du bâtiment abritant la salle de l'Âge d'Or;

Considérant que l'offre soumise inclut la préparation des plans et devis en architecture et les services de surveillance;

Considérant que les honoraires professionnels de cette offre sont établis selon le décret 2402-84, tarif d'honoraires pour les services professionnels fournis au gouvernement par les architectes, méthode à pourcentage, catégorie 2;

Considérant que cette offre exclut les services des ingénieurs en structure, en mécanique et en électricité;

En conséquence, il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Jean-Marc Beauchesne et résolu que ce Conseil retienne l'offre de service présentée par l'architecte Jean Paré qui prévoit des honoraires de 4,3% du coût des travaux pour la préparation des plans et devis ainsi que de 1,85% pour la surveillance des travaux et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 03-600-37-000.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Le Conseil procède à la période de questions prévue à l'intention des personnes présentes à la séance.



2017-10-222

Levée de la séance

Il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Sylvain Thérout, que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

---

Maire

---

Directrice générale et secrétaire-trésorière

En vertu du 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 142 du Code municipal du Québec, je Michel Blanchard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature individuelle de chacune des résolutions adoptées par le conseil municipal.

---

Michel Blanchard, maire